



**Élections
professionnelles**
11 juin > 18 juin 2024

Guide pour les électeurs

Plateforme de vote



2024

Guide pour les électeurs – plateforme de vote

Les élections du conseil supérieur des personnels médicaux (CSPM), de la commission statutaire nationale (CSN) et du conseil de discipline (CD) vont se tenir du 11 au 18 juin 2024 par vote électronique sur une plateforme unique, à partir de tout terminal informatique connectée à internet (ordinateur, smartphone et tablette). La plateforme de vote sera ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du mardi 11 juin 2024 à 09h00 au mardi 18 juin 2024 à 17h00 (heure de Paris), en vous connectant sur :

<https://elections-personnels-medicaux-2024.sante.gouv.fr/>

Les électeurs à ces scrutins sont :

- les personnels enseignants et hospitaliers titulaires,
- les praticiens hospitaliers titulaires et probatoires,
- les praticiens sous contrat et les personnels enseignants et hospitaliers temporaires et non titulaires.

Pour plus de précisions, une annexe (page 16) précise les conditions pour être électeur.

Ce guide utilisateur vous est destiné si vous êtes électeur.

Il répond à trois préoccupations :

1. Vous permettre de vous connecter à la plateforme de vote.
2. Vous permettre de voter.
3. Vous donnez les éléments de contact en cas de difficultés.

Pour plus d'information sur ces élections, vous pouvez consulter [la page dédiée du site du Ministère](#) ou [celle du Centre Nation de Gestion \(CNG\)](#).



SOMMAIRE

1.	COMMENT VOUS CONNECTER A LA PLATEFORME DE VOTE ?	4
1.1.	Deux modes de connexions possibles	4
1.2.	Ce dont vous avez besoin pour voter	4
1.3.	Où trouver mon numéro RPPS ?	5
1.4.	Où trouver mon numéro ordinal ou d'inscription à l'ordre ?	5
1.5.	Où trouver mon identifiant ?	6
1.6.	Comment récupérer mon mot de passe ?	6
2.	COMMENT VOTER UNE FOIS CONNECTE ?	7
2.1.	Page qui s'affiche une fois connecté	7
2.2.	Voter	7
2.3.	Vérifier mon vote	10
3.	COMPRENDRE LA NAVIGATION	12
4.	VOIR MON PROFIL	13
5.	LIRE LES PDF	13
6.	CONFIGURER MON APPAREIL	13
7.	ASSURER LA SECURITE DE MON VOTE	14
8.	SE DECONNECTER	15
9.	EN CAS DE BESOIN, CONTACTER LE SUPPORT UTILISATEUR	15
	ANNEXE N° 1 : CRITERES D'ELECTORAT	16



1. Comment vous connecter à la plateforme de vote ?

1.1. Deux modes de connexions possibles

Vous pourrez vous authentifier à cette plateforme selon l'un des deux modes de votre choix :

- soit par l'usage du service Pro Santé Connect complété par votre numéro d'ordre (voir 1. XXXX) ;
- soit par un identifiant (voir 1. 5) et un mot de passe (généralisé lors de votre connexion sur votre téléphone portable voir 1.6), complétés par votre numéro d'ordre (voir 1. XXXX).

eklesio

Accessibilité

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS Direction générale de l'offre de soins cng

Ouverture des votes et récupérations des identifiants dans 15 jours

Veillez vous identifier pour accéder au vote

s'identifier avec PRO SANTE CONNECT Un service du ministère chargé de la Santé

OU

Se connecter via login / mot de passe

Scrutin ouvert du mardi 11 juin 2024 à 09H00 au mardi 18 juin 2024 à 17H00

Besoin d'assistance ? Contactez gratuitement le numéro 05 67 31 53 03 sur toute la période de vote de 8h à 20h et le weekend de 9h à 18h

1.2. Ce dont vous avez besoin pour voter

Pour voter en toute sécurité et de manière confidentielle, vous aurez donc besoin de vous munir :

- De votre carte CPS ou e-CPS, si vous votez par Pro Santé Connect. Il est alors nécessaire de vérifier le bon fonctionnement au préalable.

Pour plus d'informations sur ce service :

<https://esante.gouv.fr/produits-services/pro-sante-connect>

- De votre identifiant, si vous ne votez pas par Pro Santé Connect. Il vous sera envoyé par mail ou par courrier (voir 1. 5)



➤ Dans tous les cas, vous aurez besoin :

- De votre numéro RPPS (voir 1.3) ;
- De votre numéro ordinal ou numéro d'inscription à l'ordre (voir 1.4) ;
- D'un téléphone portable.

1.3. Où trouver mon numéro RPPS ?

➤ Sur la Carte de Professionnel de santé (CPS)



➤ Sur les documents de prescription médicale : le numéro RPPS se trouve sous le code-barres qui figure sur les ordonnances.

➤ Par une recherche dans [l'Annuaire Santé](#) proposé par l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

1.4. Où trouver mon numéro ordinal ou d'inscription à l'ordre ?

Vous pouvez le trouver sur votre carte d'inscription à l'ordre ou dans votre espace dédié sur le site de l'ordre auquel vous êtes inscrit. Il est constitué de 4, 5 ou 6 chiffres. Dans le cadre de ces opérations de vote, merci de ne pas considérer le numéro de département qui peut figurer sur certains numéros.

Pour les Pharmaciens, merci de ne pas saisir la dernière lettre du numéro ordinal.





1.5. Où trouver mon identifiant ?

Votre identifiant vous a été envoyé par mail ou par courrier.

Il peut également être à nouveau récupéré directement sur la plateforme de vote en cliquant sur

Récupérer mon identifiant

Puis renseigner votre numéro RPPS et votre numéro ordinal.
Puis cliquer sur « Recevoir mon identifiant ».

Récupération de l'identifiant de vote

Numéro RPPS :

Ex : 10000056696

Numéro ordinal :

Ex : 675251455

Recevoir mon identifiant

 Tant que les deux champs n'ont pas été renseignés, le bouton « Recevoir mon identifiant » reste inactif. Si les champs saisis sont corrects, votre identifiant vous est envoyé par e-mail à l'adresse connue.

En cas de perte ou de non-réception, merci de contacter l'assistance téléphonique au 05 67 31 53 03 ouverte pendant toute la période de vote, la semaine de 8h à 20h et le weekend de 9h à 18h.

1.6. Comment récupérer mon mot de passe ?

Pour récupérer votre mot de passe, cliquez sur

Récupérer mon mot de passe

Puis renseignez votre numéro de téléphone mobile, le code identifiant qui vous a été communiqué et votre numéro d'ordre. Puis cliquez sur « recevoir mon mot de passe ».

Récupération du mot de passe

SMS :

Ex : +330 00 00 00 00

Code identifiant :

Ex : ADKL53216

Numéro ordinal :

Ex : 675251455

Recevoir mon mot de passe



Tant que les trois champs n'ont pas été renseignés, le bouton « Se connecter » reste inactif.

Si les champs saisis sont corrects, votre identifiant vous est communiqué par SMS sur votre téléphone mobile.

En cas de perte ou de non-réception, merci de contacter l'assistance téléphonique **au 05 67 31 53 03** ouverte pendant toute la période de vote, la semaine de 8h à 20h et le weekend de 9h à 18h.

2. Comment voter une fois connecté ?

2.1. Page qui s'affiche une fois connecté

Après connexion, le tableau de bord affiche les scrutins auquel vous avez accès. Selon votre collègue d'appartenance, vous être amené à voter sur 1, 2 ou 3 scrutins suivants :



2.2. Voter

Depuis la page du tableau de bord, suivez les étapes suivantes pour voter sur un scrutin.

① Cliquez sur

Accéder au scrutin

② Dans la fenêtre suivante, cliquez sur

Continuer





Après quelques secondes, la page du scrutin apparaît (ici la page du scrutin CSPM pour un PH) :

③ Cliquez sur

Consulter

Les différentes listes et possibilités de vote s'affichent

Veillez choisir une liste parmi les listes suivantes :



Profession de foi



i Vous pouvez visualiser la profession de foi d'une liste en cliquant sur

Vous pouvez aussi afficher la liste des candidats en cliquant sur



4 Lorsque le vote est ouvert, sélectionnez la liste de votre choix :



5 Cliquez sur **Confirmer ma sélection >** pour continuer

Dans la page « Récapitulatif », la liste sélectionnée et ses candidats sont affichés :



6 Parcourez la liste jusqu'en bas de la page

i À cette étape, vous pouvez encore revenir en arrière en cliquant sur

< Modifier ma sélection



⑦ Pour terminer, cliquez sur

Confirmer ma sélection >

et valider définitivement votre

i A cette étape, votre vote est enregistré et n'est plus modifiable. Vous pouvez enregistrer vos références de vote et **votez sur les autres scrutins en fonction de votre statut.**

2.3. Vérifier mon vote

Après enregistrement de votre bulletin de vote, la page d'accusé de réception de celui-ci s'affiche :

Les votes sont ouverts !

Sélection de la liste Récapitulatif Accusé de réception

A VOTÉ !
Merci pour votre participation

Confirmation de vote

Nom d'électeur	Prenom Nom 288625
Election	COLLÈGE PH - CSPM
Vote enregistré le	14/03/2024 18:46

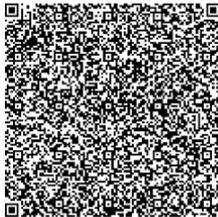
Code à conserver ⓘ **4Z38-PvjZ** ⓘ

Je souhaite recevoir ma preuve d'émargement par mail

Email

Référence du bulletin

ⓘ Vous ne pouvez accéder qu'une seule fois à cette référence, veuillez l'enregistrer.



Scanner pour récupérer ma référence bulletin

> Référence

Cette page contient notamment :

- Votre **aléa** (ici : 4Z38-PvjZ), c'est l'identifiant de votre bulletin qui vous permettra après les élections de vous assurer que votre bulletin a bien été comptabilisé lors du dépouillement. Il est donc à conserver en le copiant numériquement (dans Word par exemple) ou de manière manuscrite. A aucun moment cet aléa ne peut indiquer le contenu de votre vote ;
- La **référence cryptographique** de votre bulletin.



Par mesure de sécurité, ces informations sont disponibles uniquement sur cette page. Elles ne pourront pas être affichées de nouveau. Il est recommandé de les sauvegarder en lieu sûr.

Plusieurs options facultatives sont offertes :

- Pour copier le code d'enregistrement du vote : cliquez sur  affiché à sa droite
- Pour copier votre référence de bulletin : cliquez sur  Copier affiché en dessous du QR code
- Pour recevoir une preuve d'émargement :
 - Renseignez votre adresse e-mail dans le champ Email

Email

example@mail.com

Envoyer

- Cliquez sur

Envoyer

- Pour vérifier la présence du bulletin dans l'urne :

- Scannez le QR code ou cliquez sur  Ouvrir

La page de contrôle du bulletin apparait dans un autre onglet :

Preuve de vote

Vous pouvez vérifier la présence de votre bulletin dans l'urne électronique en indiquant la référence du bulletin qui vous a été communiquée lors de ce vote.

Veuillez copier-coller la signature du vote recherché.

```
N3dXADHJ1+E30ntjXgVeyQ6cgz9tTAC/F3Mr/q9WnqRbx4Lc3Y5ON4uEBqSxe9p7Km9Op7Dv0m6lBsellw4QSPqOSwHMbDU/BG  
xr5wEMz17Ww9evU2l3wSRn7gRApmTUE9he3t3MN1i3lIOD8QB6yKlKcFhzCrV+11gmGoql+ufUkeBgh/PrgCOIRrdWBIZFw5K9  
SwzX5Jf4beilUeRDeAVYvbu/PI72PZ1LiibSwAOwas1Yw56DEdmQddluMErZxht76W2ZUaBg7qPljDRnZ3ggh20lx9MoG67JGXseLf  
51rGWT7CEI8zQbdTKgMfxzisFUAULh7MosYQcmKHc+BzFa9AhT09oagEeVnNDJIYvdlAgBGZyHv/7eABOzmfk0teo4NLqzmQkhDI  
ppZl24IMEf3bvfcSr8+j8ofNa7o5BZ7N7dz7by3lQQ62GVWnO13AvzW+R2vkmUE3bO95AEtzUpzZr4lpOp+B2lkCa5BZ6z3dJ2L59  
5/V+6cQbcnVZm32st8FX4bUQTlWklu1OnTcYfKnZ1hKTZ1kt4fLnduGNHkF1G6CGplZHjJeBil5YMt1sBz+hhKUDKjrMq+SGIFsns1ut  
bQ88gr9xN+vMN6RQZxnaANL3qbiRJNtXKLL3PhVA95vkQRer1wF/m3g9qZd5vf2cztU8Q5n+A=
```

Rechercher



La signature est valide, l'intégrité du
bulletin est assurée.



Le bulletin de vote a été trouvé.

Evenement : SIM-CSPM-3
Rafraichir : Collège 3
Section : CSPM

Après le dépouillement, vous pourrez toujours effectuer cette étape.



Vous pourrez aussi demander une vérification de la présence de votre bulletin dans l'urne en communiquant votre code d'enregistrement auprès de votre assistance.

3. Comprendre la navigation

Sur la gauche de votre écran, un panneau latéral vous indique les scrutins soumis au vote.

Une pastille de couleur vous indique l'avancement de votre vote :

- Une pastille rouge ● indique que votre vote n'a pas encore été effectué
- Une pastille orange ● indique que votre vote est en cours
- Une pastille verte ✓ indique que votre vote a été effectué et enregistré
-



Vote non effectué

Vote effectué

Vote en cours

Lorsque vous votez, un fil d'ariane vous indique votre progression en 3 écrans successifs :

1^{er} écran : sélection de la liste



2^{ème} écran : récapitulatif de votre choix de vote avant validation



3^{ème} écran : accusé de réception avoir voté

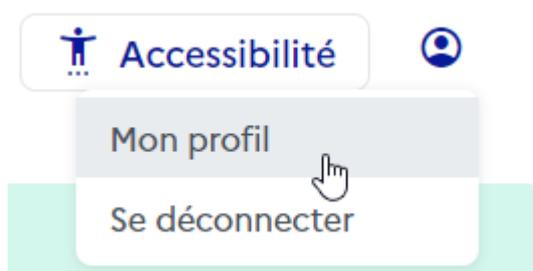




4. Voir mon profil

En haut à droite de votre écran, vous pouvez consulter les informations de votre profil électeur :

1. Cliquer sur 
2. Choisissez « Mon profil »



5. Lire les PDF

Le site met à votre disposition des fichiers à télécharger au format PDF. Pour les ouvrir, vous pouvez utiliser le logiciel gratuit Acrobat Reader.

 [Télécharger Acrobat Reader](#)

Lorsque vous cliquez sur un lien de téléchargement, le fichier est téléchargé dans le répertoire de téléchargement de votre navigateur défini par défaut. Si vous ne connaissez pas l'emplacement de ce répertoire de téléchargement, consulter les paramètres de votre navigateur.

6. Configurer mon appareil

Le site est compatible pour différentes configurations graphiques et différents appareils : ordinateur personnel, téléphone portable, tablette. Nous vous recommandons d'utiliser un navigateur récent.

Conformément à notre politique d'accessibilité, le site est consultable par des personnes en situation de handicap.

Si vous avez besoin de changer la taille d'affichage du texte :

1. Cliquez sur le bouton « Accessibilité » situé en haut à droite de l'écran





2. Sélectionnez une taille de texte avant de cliquer sur le bouton « Valider » :



7. Assurer la sécurité de mon vote

Afin d'assurer la sécurité des opérations, vos communications avec le serveur de réponse en ligne sont entièrement cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer).

Le préfixe "https" de l'adresse de la page consultée garantit que vous êtes en environnement sécurisé.

Ce protocole se base sur un certificat serveur signé par une autorité de certification. Cette sécurisation est matérialisée par un cadenas qui s'affiche dans la fenêtre de votre navigateur et qui garantit à tout moment que vous êtes en communication avec le serveur sécurisé de réponse en ligne.

Recommandations de sécurité

Protégez votre ordinateur contre les virus

Pour protéger efficacement votre appareil, il est recommandé d'installer un logiciel anti-virus et de le tenir à jour régulièrement. Il vous permettra notamment de détecter des virus qui peuvent être joints aux messages que vous recevez. Vous pouvez également installer un logiciel antispam afin de réduire le nombre d'e-mails potentiellement dangereux.

Protégez votre connexion Internet

Il est également recommandé d'installer des firewalls afin d'empêcher les accès non autorisés. Ce sont des logiciels qui permettent le passage sélectif d'informations entre votre ordinateur et Internet. Ils vous protègent également contre les tentatives d'accès à votre ordinateur depuis Internet.



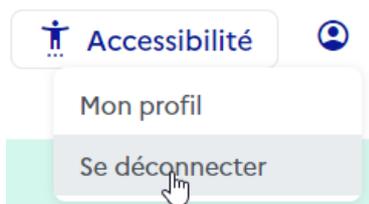
Restez vigilant !

Ne répondez jamais à un e-mail soi-disant émis par votre service client vous demandant des informations personnelles. Supprimez les e-mails suspects et ne les ouvrez pas.

8. Se déconnecter

Pour votre sécurité, nous vous recommandons de vous déconnecter à la fin de votre session :

1. Cliquez sur 
2. Cliquez sur « Se déconnecter »



Une déconnexion automatique sera effectuée après 10 minutes d'inactivité. Ainsi, si vous vous absentez sans vous être préalablement déconnecté, personne ne pourra utiliser le site à votre place.

9. En cas de besoin, contacter le support utilisateur

Une assistance téléphonique est à votre disposition au 05 67 31 53 03 sur toute la période de vote de 8h à 20h et le weekend de 9h à 18h.

Annexe n° 1 : critères d'électorat

Contractuels pour voter au CSPM 3 ^{ème} collège	Praticiens hospitaliers pour voter à la CSN, aux CD et CSPM ⁱ 2 ^{ème} collège	Praticiens Enseignants et Hospitaliers pour voter à la CSN et au CSPM 1 ^{er} collège
<u>Sont électeurs les personnels médicaux :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - En activité - En détachement - En congé maladie ordinaire, congé de longue durée, congé longue maladie, congé parental, congé annuel, congé de présence parentale, congé pour proches aidant, congé maternité, congé adoption, congé de changement de spécialité - En cumuls d'activités emplois/ retraites - PADHUE sous statut d'associé ⁱⁱ - Ayant le statut de praticiens associés 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires ou en période probatoire - En activité - En détachement - En congé maladie ordinaire, congé de longue durée, congé longue maladie, congé parental, congé annuel, congé de présence parentale, congé pour proches aidant, congé maternité, congé adoption, congé de changement de spécialité - Mis à disposition pour une quotité de travail supérieure à 50% de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'une autorité indépendante (uniquement pour la CSN et le CD) - En recherche d'affectation - En reculs de limite d'âge - En prolongation d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Titulaires - En activité - En détachement - En délégation - En mission temporaire - En congé maladie ordinaire, congé de longue durée, congé longue maladie, congé parental, congé annuel, congé de présence parentale, congé pour proches aidant, congé maternité, congé adoption - Mis à disposition pour une quotité de travail supérieure à 50% de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'une autorité indépendante (uniquement pour la CSN et le CD) - En reculs de limite d'âge - En prolongation d'activité



Ne sont pas électeurs les personnels médicaux :

<ul style="list-style-type: none"> - Retraités 	<ul style="list-style-type: none"> - En disponibilité - Mis à disposition pour une quotité de travail supérieure à 50% de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'une autorité indépendante (Uniquement pour le CSPM) - Retraités 	<ul style="list-style-type: none"> - En disponibilité - Ayant le statut de MCUPH stagiairesⁱⁱⁱ - En surnombres universitaires - Nommés dans l'intérêt du service - Mis à disposition pour une quotité de travail supérieure à 50% de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'une autorité indépendante (Uniquement pour le CSPM) - Retraités
---	--	---

ⁱ **CSPM** : Conseil Supérieur des Personnels Médicaux

CSN : Commission Statutaire Nationale

CD : Conseil de Discipline

ⁱⁱ **PADHUE** : Praticiens diplômés hors Union Européenne

ⁱⁱⁱ **MCUPH** : maître de conférences des universités-praticien hospitalier. C'est un médecin, odontologiste, pharmacien ou scientifique, nommé à titre permanent pour assurer une mission de soins auprès d'un centre hospitalier universitaire en qualité d'agent du service public hospitalier, et une mission d'enseignement, de formation et de recherche auprès d'une université, en qualité de fonctionnaire de l'État.